

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 20 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition de la commission administrative paritaire du corps des attachés économiques de la direction générale du Trésor

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard des corps des conseillers économiques et des attachés économiques de la direction générale du Trésor ;

Vu le procès-verbal du scrutin organisé du 29 novembre au 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des attachés économiques de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances,

Arrête :

Article 1^{er}

Le paragraphe 2. a de l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 décembre 2018 susvisé portant composition de la commission administrative paritaire du corps des attachés économiques, est modifié comme suit :

« a) *Attachés économiques hors classe*

Titulaire : M. GASTAUD (Jean-Pierre),
Suppléant : M. ALVES (Valéry). »

Article 2

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du bureau des ressources humaines
des services à l'étranger,*
V. TOUSSAINT